

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU LUNDI, 6 NOVEMBRE 1797.

Extrait d'une lettre de Constantinople, du 10 Octobre.

Depuis l'assassinat de l'usurpateur Mehemed Khan, la Perse est en proie à tous les troubles qui dérivent d'un interrègne qui se perpétuera, tant que les moyens répondront à l'ambition des chefs qui s'y disputent l'autorité les armes à la main, et jusqu'à ce qu'un des prétendants soit assez puissant pour écraser les autres et s'emparer du gouvernement. Celui qui dans ce moment paroît acquiescer une certaine supériorité, est Sedi Khan général sous le dernier règne de l'armée qui étoit opposée à celle des Russes.

Le 7 de ce mois vers les 5 heures du matin, le feu prit dans les greniers publics près de Galatha; l'incendie se manifesta immédiatement après la retraite des gardes de nuit. Le Capitain-Pacha qui étoit depuis deux jours à une de ses maisons de plaisance sur le Bosphore, accourut aussitôt; et son activité, ainsi que la présence du Grand-Vizir et du Grand-Seigneur, parvinrent à arrêter les progrès des flammes; il y eut cependant deux grands magasins remplis de bled, entièrement réduits en cendres. On ne peut douter que la malveillance n'ait provoqué cet incendie; les méches souffrées sont le moyen qu'elle a coutume d'employer.

Seyd-Ali-Pacha, Beylerbey de Natolie, avec rang *ad hoc* de Seraskier en Europe, est entré le 28 Septembre avec un corps d'armée d'environ 10,000 hommes, à Andrinople. L'on forme toutes sortes de conjectures sur les motifs qui ont pu déterminer la Porte à opposer ce Pacha aux rebelles, et à lui accorder une confiance dont il a déjà abusé. Le souvenir de sa conduite passée ne peut que causer de vives inquiétudes aux habitans de cette ville, surchargée aujourd'hui d'une soldatesque turbulente

et indisciplinée. Aussi cet état d'anxiété a jetté le commerce dans la plus grande stagnation.

P. S. Dans ce moment, on apprend que l'incendie des magasins, qui sembloit éteint, s'est rallumé et dure encore; on évalue les pertes qu'il a déjà causées, à près d'un million de piâtres. Le Capitain Pacha, dont le courage et le zèle n'ont point de bornes en pareil cas, n'a cessé de s'exposer pour arrêter les progrès du feu. Cet événement paroît avoir fait une impression plus vive qu'aucun autre de cette nature, sur les principaux membres du ministère. Le Grand-Seigneur a été lui-même si profondément pénétré de cet attentat, qu'il a de son chef ordonné l'arrestation de l'intendant actuel des magasins (*l'Ambar Enim*) successeur immédiat dans cette charge d'*Imael Ferouk Effendi*, ambassadeur à Londres; et l'on craint avec fondement que la vie de cet officier ne courre les plus grands dangers.

De Stockholm, le 20 Octobre.

Sa Majesté, en sa qualité de garant de la paix de Westphalie, vient de nommer pour assister au congrès de paix de l'Empire: M. le général-major comte de Ferlen, comme ambassadeur extraordinaire; M. de Bild, ambassadeur extraordinaire à Ratisbone, comme ministre plénipotentiaire, et M. Schörbiag, secrétaire de légation suédoise, comme secrétaire.

La nouvelle Reine de Suède arrivera, Lundi prochain, au château de Drottningholm.

De Vienne le 29 Octobre.

L'on continue d'affurer que l'intégrité de l'Empire a été formellement stipulée dans le traité de paix. Le congrès s'ouvrira incessamment à Rastadt. M. le comte de Lehrbach y assistera de la part de l'Autriche.

S. A. R. l'Archiduc Palatin est reparti pour la Hongrie, où il va passer en revue les troupes de levée générale dans leurs cantonnemens respectifs. Les différens comitats ont convoqué des diétines pour régler l'approvisionnement ultérieur de ces troupes; mais l'on croit qu'après la revue, tout le corps d'armée de levée générale sera dissous.

Il vient d'être établi un impôt de guerre pour l'année 1798, semblable à celui de l'année courante.

Nos papiers qui perdoient, il y a huit jours, 21 pour cent, sont recherchés aujourd'hui à 6½ pour cent de perte. Ainsi, dans ce court espace de tems, ils ont gagné 14½ pour cent.

De Berlin, le 28 Octobre.

Suivant les derniers avis de Potsdam, la santé du Roi est aussi bonne que la saison déjà rigoureuse le permet. Les plus célèbres médecins, que S. M. a consultés, donnent les espérances les plus consolantes.

Un courrier arrivé avant-hier de Vienne, a apporté à notre ministère la nouvelle de la conclusion de la paix définitive entre S. M. l'Empereur et la République française. Cette nouvelle a causé beaucoup de joie au public de Berlin.

Suiv. de Paris, du 30 Octobre.

Paris sera peu brillant cet hiver; les bals ne feront pas aussi suivis que l'année dernière; beaucoup de maisons ont mis bas leurs équipages. Les filles entretenues, les femmes des fournisseurs, des commissaires, des entrepreneurs, et autres caractères de la République roulent seules voitures. Le luxe est considérablement diminué; les marchandes de modes sont furieuses; les carroffiers sont ruinés; les restaurateurs seuls se soutiennent et font bonne figure. — Les spectacles sont toujours assez suivis, le déceuvrement y conduit une foule de fainéans, de courtiers, de valets de finance, qui, après avoir spéculé le matin sur les inscriptions, les bons, les ordonnances de la trésorerie, vont le soir chercher l'instruction sur nos théâtres et chez nos Laïs. — Tous nos journaux sont à la glace; avant le 18 Fructidor ils déchiroient; aujourd'hui ils endorment. Je plains de tout mon cœur le citoyen chargé, à la police, du soin de lire les 96 gazettes qui, tous les matins, annoncent la grande conspiration de la veille, et règlent à coups de ciseaux les destinées de l'Europe. (*Bulletin de Paris*)

L'influence de la paix se fait déjà sentir sur l'esprit public, dans le commerce, sur le crédit des effets nationaux, la vente des domaines,

la circulation du numéraire. Le nom de l'heureux négociateur vole de bouche en bouche; l'acte qui a couronné les victoires, les rappelle toutes; et ce n'est pas seulement la conclusion du traité, ce sont les avantages, c'est l'accroissement immense de force, de population, de gloire et de sécurité future qu'il assure à la République, qui sont l'objet de tous les discours, et excitent l'enthousiasme général. Dans tous les lieux où l'on se rassemble, la satisfaction et la reconnaissance des citoyens éclatent de mille manières sur les théâtres; pour émouvoir on chante la paix; les acteurs, pour être applaudis, prononcent le nom du héros d'Udine; les orchestres, pour provoquer les acclamations, font entendre les airs civiques. Plusieurs spectacles ont déjà donné des représentations gratuites. Le peuple y a saisi avidement toutes les occasions d'exprimer la joie et son attachement à la République. De tels spectateurs étoient eux-mêmes le plus beau du spectacle. (*Rédacteur.*)

La commission militaire, séant à Paris, a condamné aujourd'hui, à la peine de mort, le nommé Louis-Charles Chenu, âgé de 33 ans, natif d'Auxerre (Yonne), sous-lieutenant au ci-devant régiment de Picardie infanterie, pour avoir émigré en Angleterre, au mois de Nov. 1791, où il a resté jusqu'au mois Juillet 1796; avoir passé d'Angleterre en Dannemarck, où il a resté deux mois, et être rentré en France au mois d'Octobre 1796, et ne s'être pas conformé à la loi 19 fructidor dernier.

Trois individus, se disant Russes, viennent d'arriver à Paris. Les uns assurent que ce sont des envoyés de la cour de Petersbourg; d'autres, que ce sont simplement des voyageurs.

Madame de Bourbon et le ci-devant prince Conti, sont arrivés à Barcelonne le 22 Vendémiaire. Le lendemain on a les conduits dans des maisons de campagne voisines de la ville, où ils attendront les intentions de la cour de Madrid sur leur destination ultérieure.

Legendre n'est point mort, comme le bruit en avoit couru; il a été dangereusement malade, mais il est hors de danger.

Les membres de la commission chargée par le conseil des cinq-cens de faire un rapport sur le traité de paix conclu avec l'Empereur sont: Jean de Brie, Lamarque, Jourdan (de la Haute-Vienne), Sieyès, Salicetti, Pizon-du-Garand, Betz.

Les entrepreneurs du *Rédacteur* (dit *l'Ami des Loix*) s'étoient procuré, sans doute par une manœuvre peu délicate, la copie du traité de paix conclu avec l'Empereur, pour le publier dans leur feuille, car ils ont reçu au sujet de

cette publication une forte semonce du Directoire, qui ne vouloit pas, suivant l'usage, que ce traité fût imprimé avant la ratification du corps législatif; aujourd'hui, le *Rédacteur* croit réparer la sottise, en déclarant que cette pièce ne lui a pas été adressée par le Directoire, et qu'il n'est pas sûr de son exactitude; c'est bien le cas de dire qu'il met l'*Empire à côté du mal*, car il n'est personne qui puisse croire à la pitoyable excuse.

Le même journal désapprouve quelques clauses du traité, qu'il trouve beaucoup trop favorables à l'Autriche: cependant, ajoute-t-il, il seroit impolitique de contrarier la ratification de ce traité, qui d'ailleurs ne recevra son complément qu'au congrès de Rastadt, et qui renferme en outre quelques clauses secrètes, avantageuses à la République française. — Plus loin l'*Ami des Lois* en parlant des compensations, dit: Nous ne craignons pas d'assurer que le Roi d'Angleterre ne sera plus électeur d'Hanovre.

Conseil des 500. — Séance du 26.

Un grand nombre de créanciers de l'Etat réclament la faculté d'agir à l'égard de leurs créanciers de la même manière dont la nation agit envers eux, c'est-à-dire de les rembourser avec les bons dont ils sont remboursés eux-mêmes.

Coupé appuie cette pétition qu'il regarde comme très juste. Il expose la triste position où vont se trouver une foule de créanciers de la République.

Armand demande l'ordre du jour. La proposition que l'on vous fait, dit-il, ne tend à rien moins qu'à transformer en papier-monnaie, ayant cours forcé, les bons que la République donne à ses créanciers; car si ces derniers peuvent les donner en paiement, il n'y a pas de raison pour que ceux à qui ils les remettent n'en puissent faire autant, et Dieu fait où cela s'arrêtera.

Philippe-Delleville est de l'avis d'Armand. — Il insiste sur l'ordre du jour, qui est adopté.

Un messager d'état du Directoire apporte le message relatif à la conclusion de la paix. (*Voyez notre avant-dernier No.*)

Après la lecture, Jean-Debry prend la parole: Le corps législatif, dit-il, partageant les espérances des bons citoyens, péra dans la sagesse la justice, la solidité, la convenance de ce traité de paix. Mais qu'il nous soit permis à nous, calomniés de toutes parts, à nous, qu'on a si méchamment accusés d'éloigner cette paix après laquelle nous soupirions, de nous féliciter de ce qu'elle va rouvrir les sources de

la prospérité publique, et faire goûter à la génération actuelle les fruits de cet arbre de la liberté, arrosé de tant de larmes et de sang. La paix nous procurera les moyens de soulager l'indigence, et de faire que les créanciers de l'Etat n'en soient plus les orphelins. Défenseurs immortels de la patrie, objets de l'admiration de l'Europe et de l'amour de vos concitoyens, la paix va vous ramener dans vos foyers, ceints des lauriers de la victoire et des palmes de la reconnaissance nationale. Salut à la paix qui va permettre au fils de fermer l'œil de sa mère expirante. Républicains de l'intérieur, réjouissez-vous, c'est au canon du 18 Fructidor que nous devons la paix; mais n'oubliez pas que la constitution, la liberté et la République, consistent essentiellement dans la pratique des vertus républicaines. Un seul gouvernement s'obstine encore à repousser les ouvertures de conciliation; mais, s'il ne cède pas enfin au vœu de l'humanité, bientôt les fondemens de sa puissance seront à découvert: il apprendra, à ses dépens, que le despotisme et la corruption sont des moyens qui, tôt ou tard, réagissent contre la main qui les emploie. Je renouvelle la proposition que j'ai faite en Floréal dernier, d'arrêter que le jour mémorable où le sang humain aura cessé de couler sur le Continent, sera un jour de fête tous les cinq ans. Les olympiades de la Grâce ont été attachées à des époques moins célèbres, et surtout moins chères à l'humanité. — Cette proposition est adoptée, et les applaudissemens recommencent.

Rien: Comment improviser la joie publique, & trouver des expressions pour peindre la reconnaissance nationale due à cette armée de héros qui, après avoir étonné l'univers, vient de nous donner la paix. C'est surtout sur ce jeune géant qui, dès ses premiers pas, a franchi la carrière de l'héroïsme, sur l'immortel Buonaparte qui, comme César, est venu, a vu & a vaincu, qu'il convient aujourd'hui de fixer nos regards. Mais ce César usurpoit les droits du peuple, & Buonaparte combattoit pour la liberté. Tous nos efforts doivent maintenant se tourner vers la marine, comme le seul moyen d'arrêter ce gouvernement perfide qui, après nous avoir sollicité des ennemis au dehors, a encore attiré le feu de la guerre civile dans la France. Je demande, au surplus que le conseil déclare que Buonaparte & les armées françaises ont bien mérité de la patrie.

Guillemardet: Cette proposition est prématurée. Quoique je l'adopte d'avance & qu'il n'y ait personne qui ne soit pénétré des mêmes sentimens que notre collègue, je demande l'ajournement après la ratification du traité de paix qui vient de vous être annoncé. — Adopté.

Le conseil ordonne l'impression du message & du discours de Jean Debry à six exemplaires.

Le président ordonne aux huissiers de faire évacuer les tribunes. (Nouveaux applaudissemens.)

Le conseil se forme en comité général.

Séance du 27. — Les administrateurs de l'Ar-dèche rendent compte au conseil des troubles

qui ont lieu dans ce département. Depuis très peu de tems, plusieurs assassinats y ont été commis. — Renvoyé au Directoire.

Arena: La conspiration que vous avez si heureusement déjouée le 18 Fructidor, avoit des ramifications jusques dans la Corse. Les cloches de jourda y avoient retenti jusqu'au fond des campagnes, elles y avoient sonné le tocsin de la révolte; les torches de fanatisme sy étoient rallumées; & les patriotes ont été obligés de livrer de nouveaux combats aux éternels ennemis de la liberté. La loi y est impuissante, sans l'appareil de la force; il n'y a à Bastia qu'une foible garnison de 1500 hommes, les places maritimes y sont sans défense, les fonctionnaires & employés sans salaires; les hôpitaux sont dépourvus de tout; l'instruction publique n'y est point encore organisée. Telle est la situation de la Corse. Les ennemis ont cherché à en profiter. Il existe à Pise un rassemblement d'hommes sans aveu, qui après avoir bouleversé l'île, y sont venus chercher un ayle. C'est delà qu'ils ont semé la discorde en Corse, & qu'ils ont mis tout en œuvre pour y rallumer les torches de la guerre civile. Quand ils ont cru que tout étoit prêt à les recevoir, ils y sont revenus, en se faisant annoncer comme les pieux défenseurs de Paoli. Les insurgés se sont rassemblés en grand nombre dans les départements du Golo & de la Liamone; ils ont foulé aux pieds la cocarde nationale; les patriotes se sont réunis, & sous la conduite des administrateurs eux-mêmes, ils ont dispersé les contre-révolutionnaires, plusieurs ont été tués. Je demande, 10. qu'il soit fait un message au Directoire, pour l'inviter à prendre en considération la situation de la Corse, & à y faire passer les forces nécessaires à sa tranquillité; 20. que la conduite des administrateurs des deux départements du Golo & de la Liamone soit honorablement mentionnée au procès verbal.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur la première proposition, & il adopte la seconde.

A la suite d'un rapport, Savary fait adopter une résolution sur les peines à infliger aux fonctionnaires publics, qui négligeroient de faire exécuter les loix relatives aux déserteurs & à ceux qui favorisent la désertion.

De Bruxelles, le 23 Octobre.

L'université de Louvain, conservée au milieu des innovations de toute espèce qui ont eu lieu dans nos départements, vient enfin de céder au sort qui l'attendoit depuis longtems. Le ministre de l'intérieur a donné des ordres à l'administration départementale, en conséquence desquels celle-ci a pris un arrêté dont voici les principales dispositions:

1^o. L'enseignement public cessera à l'université de Louvain, dans le jour de la notification du présent arrêté (ce qui a eu lieu hier.) 2^o. L'administration municipale est chargée de faire apposer les scellés sur les papiers, meubles et troupes de la dite université. 3^o. Il est fait défense aux receveurs de ses biens et revenus

de s'immiscer dorénavant dans la régie desdits biens, qui seront administrés par le receveur des domaines nationaux pour le compte de la République. 4^o. Deux commissaires sont envoyés à Louvain pour diriger cette opération. 5^o. Tous les autres collèges et anciens établissemens consacrés à l'instruction publique sont également réformés; il n'y aura plus d'autre mode d'enseignement que celui qui sera adopté dans les écoles centrales et spéciales. (Ces écoles ne sont pas encore établies.)

Le docteur Havelange, président d'un collège de Louvain, et deux autres ecclésiastiques, viennent d'être arrêtés; ils seront déportés au-delà du Rhin. Leur crime est d'avoir exercé une jeune fille, que l'on disoit possédée du démon, dans la petite ville de Montaign près de Louvain. Le secrétaire de l'archevêque de Malines, Davivier, chanoine, vient aussi d'être arrêté et condamné à la déportation. L'on nomme plusieurs autres ecclésiastiques, qui auront, sous peu de jours, le même sort.

Tous les curés, vicaires et autres fonctionnaires sacerdotaux, qui n'ont pas prêté le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, sont déchués de leurs places: l'on s'occupe déjà de leur remplacement.

De Ratisbone, le 31 Octobre.

Hier, le ministre directorial de Mayence annonça à la diète que Son Exc. M. le co-commissaire impérial baron de Hugel avoit reçu de S. A. R. l'Archiduc Charles la nouvelle officielle de la conclusion de la paix.

De Francfort, le 6 Novembre.

On mande d'Augsbouurg que le mariage du jeune prince de Savoie-Carignan, avec la Princesse Marie de Courlande y a été célébré le 24 avec toute la pompe et la solennité permises par les circonstances. La Princesse étoit accompagnée par ses deux tantes, Mesdames Cungeonde et Elisabeth, princesses de Saxe, et par Madame la duchesse Douairière des Deux-Ponts. S. A. S. l'Electeur de Trèves a fait lui-même les fonctions. Les illustres époux ont dû quitter Augsbouurg le 2 ou le 3 de ce mois, pour aller faire une visite à la cour Palatine; L. A. prendront ensuite la route de Turin, où elles comptent d'arriver vers le 20.

* * Du Régime diététique dans la cure des maladies:

Des effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies:

De l'influence des passions de l'ame dans les maladies, et des moyens d'en corriger les mauvais effets, précédée du tableau de l'Homme moral, considéré sous les différens rapports: 1797 in 8vo, par C. F. Tissot, médecin, officier de santé en chef de l'armée française d'Allemagne. Ces trois ouvrages se vendent, ensemble ou séparément, chez Koenig, libraire à Strasbourg, & chez Sireng libraire à Francfort.